



# CHARTRE

LA FEDERATION POUR L'ENVIRONNEMENT EN MAYENNE EST UNE FEDERATION QUI REGROUPE LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DU DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

## ● Les engagements de la fédération sont les suivants :

*Art 1 - Développer la coopération des associations environnementales.*

*Art 2 - Favoriser les rencontres et les échanges entre les associations ayant les mêmes préoccupations.*

*Art 3 - Regrouper, dans leur diversité, les compétences pour répondre aux préjudices portés à l'environnement.*

*Art 4 - Défendre un engagement collectif commun.*

*Art 5 - Contribuer à l'accompagnement des associations adhérentes.*

## ● Les engagements des associations adhérentes sont les suivants :

*Art 1 - Respecter et défendre les valeurs morales stratégiques et statutaires de la fédération.*

*Art 2 - Participer activement aux actions en intégrant un groupe de travail de la fédération.*

*Art 3 - Contribuer au fonctionnement de la fédération par une adhésion financière.*

*Art 4 - Favoriser la mutualisation du savoir faire auprès des autres associations.*

*Art 5 - Désigner deux référents qui assureront le lien avec la fédération.*

*Art 6 - Transmettre un compte rendu annuel d'activité ainsi que les modifications de statuts et de composition de son bureau.*

*Art 7 - Assurer la diffusion des informations auprès des membres de son association.*